

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 01 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- - Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2022-04 : Autorisation de signature d'une convention avec un exploitant agricole pour le service de viabilité hivernale.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de prévoir une organisation relative aux opérations de déneigement des voies communales notamment en cas d'événements climatiques importants nécessitant d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Ainsi et en lien avec les services municipaux, Monsieur le Maire propose de confier cette prestation à Monsieur Renaud Mazoyer, exploitant agricole, compétent et formé pour exercer les manœuvres de déneigement et disposant d'un véhicule moteur (tracteur grosse puissance) adapté à la lame frontale de la Commune.

La convention serait conclue pour une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois et pour une période allant du 15 novembre au 15 mars. Cette mission serait rémunérée sur la base d'un coût horaire de 60 € HT soit 72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** le contenu de la convention ET **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la commune et Monsieur Renaud Mazoyer.

*POUR : 13*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS,**

**Maire**

